

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 novembre 2022

---

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS  
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Vouloir éradiquer une forme de culture qu'on ne partage pas est une forme d'intolérance inacceptable. La corrida s'est implantée en France à la moitié du XIXe siècle, dans les Landes, les Pyrénées-Atlantiques, le Languedoc et la Provence, terres de jeux taurins depuis le Moyen Âge, mais il a fallu un siècle pour que la loi, en 1951, la légalise dans les régions où elle est « de tradition locale ininterrompue ». Après avoir conquis son droit de cité, la corrida est désormais reconnue comme une pratique culturelle qui contribue à l'identité de douze départements du Sud-Ouest et du Sud-Est. Pour ces raisons, il faut supprimer cet article.